

DE LA CLASSIFICATION DES ANTONYMES – APPROCHE HOLLISTIQUE

CZU: 81`373.422

<https://doi.org/10.5281/zenodo.10639906>

Ana Guțu

Université d'Etat de Moldova

ORCID 0000-0002-1965-136X

Antonymy as a singular criterion for hierarchizing the lexicon, given the versatility of its nature, has all the predispositions for the development of different classifications of antonym words. Given the dual nature of the word (form and content), antonymy, too, supposes the comparison of two and more lexical units, then, there will be as many classifications as principles and signs established after the analysis of the components involved. So, we propose different principles of classification of antonyms and we will make a holistic analysis.

Mots-clés : antonymes, classification, morphématique, supplétif, dictionnaire.

Key words : antonyms, classification, morphemes, suppletive, dictionary,

1.Principes et critères de classification.

L'antonymie en tant que critère singulier d'hierarchisation du lexique, vu la polyvalence de sa nature, a toutes les prédispositions pour l'élaboration des classements différents des mots-antonymes. Compte tenu de la double nature du mot (forme et contenu), l'antonymie, elle aussi, suppose la comparaison de deux et plusieurs unités lexicales, alors, il y aura tant de classifications que de principes et signes établis après l'analyse des composantes y impliquées. Donc, nous délimitons plusieurs **principes** de classification.

Nous définissons le principe de classification comme position de base, élémentaire à caractère axiomatique, selon laquelle se construit une classification. Nous proposons les principes de classification des antonymes comme suit : a) **lexico-sémantique**. b) **grammatical** ; c) **stylistique**, ainsi que d) le principe **articulatoire (structurel-morphématique)**.

A part les principes généraux de classification il faut noter à l'intérieur de chacun d'eux des critères spécifiques, pouvant être définis comme voies concrètes de réalisation du principe. Ainsi, par exemple, la classification selon le principe lexico-sémantique est réalisable suivant quelques critères: a) *le degré d'interférence des volumes sémantiques des mots-antonymes*; b) *le degré de symétrie de l'opposition des mots-antonymes*; selon le principe articulatoire il y a des critères tels que: a) *présence/absence du préfixe négatif*; b) *présence des préfixes synonymiques avec des radicaux différents*; c) *présence des suffixes antonymiques*; selon le principe grammatical on distingue les critères suivants: a) *l'appartenance à la même partie de discours (de là les cas spécifiques - l'antonymie des noms, des adjectifs, des verbes, etc.)*; b) *l'appartenance des mots-antonymes aux parties de discours différentes*; selon le principe stylistique suivant les critères: a) *le marquage émotif des unités lexicales*; b) *l'appartenance des lexèmes à tel ou tel style (fonctionnalité)*.

Nous tâcherons d'élucider les principes susmentionnés en respectant la hiérarchie citée et en utilisant l'expérience déjà accumulée dans les sources théoriques avec l'exposition de notre point de vue suivant notre interprétation de l'antonymie et des antonymes.

a) La classification selon le principe lexico-sémantique.

Le titre - même en dis long. Avant de noter les critères et les classifications possibles selon ce principe, il serait judicieux de faire la différence entre les notions “**contraire**” et “**contradictoire**” qui, conventionnellement, représentent selon nous deux types de l’opposition. **L’opposition contraire** s’exprime par des notions classématiques X et Y, entre lesquelles il est possible d’insérer une troisième: *jeune d’âge moyen - vieux*. **L’opposition contradictoire** est représentée par les notions typologiques X et Y, se complétant mutuellement à ne plus admettre un élément tiers inséré : *constitutionnel - anticonstitutionnel*.

Philosophiquement parler, les rapports contraires et contradictoires potentiellement existent dans toute opposition, et se matérialisent chaque fois comme un rapport d’opposition dans une forme ou dans une autre. Mais ces deux types d’opposition ne veulent pas encore dire que l’antonymie est liée en mesure égale avec les rapports de contrariété et de contradiction, car les formes d’expression - l’opposition binaire ou graduelle - représentent toute un système complexe qui nécessite une approche holistique pour le comprendre.

Par rapport à la contradiction, la contrariété est une opposition complexe, une entité de liens qualitatifs et quantitatifs, où le lien de continuité quantitative détermine les liens entre les éléments discrets. Mais c’est juste grâce au fait qu’à l’intérieur des oppositions contraires coexiste comme un élément intègre le positif et le négatif que l’opposition contraire est la forme philosophiquement la plus pertinente de l’opposition en général. Or, en tant que telle - elle contient (en qualité d’élément constitutif discret) une forme initiale - la contradiction.

Cela signifie que la présence/absence d’un élément tiers, le plus souvent construit à l’aide d’une négation morphématique (préfixe négatif), sera envisagée comme **degré d’antonymie**, car indépendamment de la présence/absence du formant *in-* dans le texte, il existe toujours en tant qu’élément intermédiaire dans la structure X est B. Dans la plupart des cas il n’est pas nécessaire de fixer dans le texte la formation du complément vu l’automatisme et le caractère trivial de l’opération. Alors, suivant le critère de symétrie de l’opposition des significations nous prendrons en considération la symétrie de disposition des éléments du binôme antonymique par rapport au zéro conventionnel sur l’échelle horizontale. Donc, nous délimiterons des antonymes **stables**, directs, dévoilant une opposition flagrante, exprimée par des éléments disposés à une distance minimale du zéro conventionnel, mais aussi des antonymes **mobiles**, disposés à des distances différentes du zéro conventionnel. Exemples : *beau - épouvantable, gros squelettique*, etc.

Suivant le critère d’interférence des volumes sémantiques des mots-antonymes on peut distinguer des antonymes **complets**, supposant le parallélisme des vectorisations antonymiques dans les mots polysémiques, par exemple, *printemps - automne*, c’est à dire, on atteste l’antonymie des sens directs et des sens figurés ; ainsi que des antonymes partiels, où non pas tous les sens antonymisent.

Arrêtons-nous sur les traits imminents des antonymes stables. Tout d’abord ce sont :

a) l’interdépendance et la collocation (le sens du message change si les antonymes changent de place entre eux), exemple: *Je suis jeune, je ne suis pas vieux, je suis vieux, je ne suis pas jeune*.

b) deuxièmement, c’est le caractère discret et indépendant de ces antonymes, c’est-à-dire, on n’a pas besoin de contexte pour établir l’opposition.

c) troisièmement, la fréquence d’utilisation dans le langage parlé est maximale.

Les antonymes mobiles, graduels se caractérisent par une fréquence plus grande dans le style livresque par rapport au langage parlé. Il existe une tangence dans la délimitation des

théoriquement parlé l'antonymie n'est pas attestée dans le cas des éléments morphématiques - préfixe négatif plus radical. (Varsyk, 1981 : 34) Dans cet ordre d'idées, nous nous râlions à l'opinion de C.Kerbrat-Orecchioni "Un rapport d'antonymie est perçu entre deux tenues dès qu'on les conçoit comme symétriques par rapport à un axe médiane". (Kerbrat-Orecchioni, 1979 : 76)

Il est à noter que l'élément doté d'un préfixe négatif peut déjà exister dans la lexicographie paradigmatique comme partie intégrante du système de la langue, ou bien il peut être formé occasionnellement dans le texte (discours) selon le besoin. L'universalité de ce modèle stimule aussi la haute fréquence des structures A - non-A.

Il reste à établir définitivement quelle est la place des antonymes du type *possible-impossible*, *affilier - désaffilier*, *symétrique-asymétrique* (du point de vue sémantique) dans la notion de "antonyme complet", "stable", "partiel", "mobile". L'explication sera la suivante : pour les binômes antonymiques où le deuxième élément n'a d'autre alternative d'antonomiser qu'à l'aide du préfixe négatif (exemples : *septique-antiseptique*, *constitutionnel - anticonstitutionnel*, etc.) le qualificatif reste le même - antonyme stable, complet ; dans les structures à caractère triadique : *vérité - non-vérité - mensonge*, il serait judicieux de nommer l'élément *non-vérité* "antonyme négation". L'antonyme-négation inclut la caractéristique positive, mais aussi celle négative de l'opposition.

Quels seraient les arguments optant pour l'antonymie de la négation ? Premièrement, la négation suppose l'appartenance à la classe, dont fait partie l'objet d'après son signe négatif. Deuxièmement, se contenant dans l'élément contraire, la négation est un sème indispensable pour la transmission de l'opposition, c'est pour ça qu'elle a droit au statut d'antonymie plénipotentiaire. Or, le rapport contradictoire de complémentarité "affirmation - négation", alias l'opposition A - non-A est une véritable invariante axiomatique de toute opposition antonymique. Ceci dit, l'antonymie est une forme d'opposition des sous-types à l'intérieur du type, quand les objets et les phénomènes sont opposés selon la présence/absence des caractéristiques, c'est-à-dire, qualitativement.

Les préfixes négatifs du français contemporain qui font preuve d'une haute productivité sont: *anti-*, *contre-*; *contra-*. (Peytard, 1975 : 522) L'auteur remarque cette productivité qui est différente dans le cadre des parties de discours différentes. Par exemple, le préfixe *anti-* est surtout productif dans le cadre du substantif.

Le champ d'expression de l'opposition antonymique est concentré dans les préfixes *anti-*, *contre-*, *contra-*. On pourrait même supposer que *anti/contre* recouvre le champ sémo-lexical nommé par le savant le champ *de l'adversité*, *Anti-* fait partie de la structure du lexème par lequel est exprimée la notion abstraite d'antagonisme - de là la prédilection pour ce préfixe dans les œuvres philosophiques, religieuses, sociologiques. *Contre-* fait partie du lexème qui désigne l'adversité d'une manière plus concrète (la prédilection dans le champ lexico-sémantique construction-architecture). En revanche, *contre-* recouvre un autre champ sémantique dont *anti-* est complètement exclu, et notamment, le champ du dédoublement symétrique ainsi que de la direction opposée.

Sémantiquement, la négation est envisagée comme modificateur du sens lexical. (Druță, 1990 : 56)

Dans les exemples cités la signification du lexème négatif apparaît suite à la somme de la signification du radical du mot et la signification du préfixe négatif. La signification du lexème négatif exprime la continuité, la conséquence dans la matérialisation (par le biais des unités linguistiques) de l'opposition antonymique.

L'antonymie préfixale se rapproche d'après le mécanisme de sa formation de la négation logique. On pourrait même affirmer que la dernière détermine directement la haute productivité de tels préfixes comme *non-* ; *anti-* ; *contre-*, qui participent le plus souvent à la formation des antonymes-néologismes. Donc, l'antonymie préfixale est un phénomène pertinent de la langue qui prouve une fois de plus son évolution.

c) D'autres classifications des antonymes.

Assez souvent on remarque dans la classification des antonymes le mélange des principes et des critères de classification. Malgré ça, chaque savant apporte sa contribution à l'exhaustivité de la classification des antonymes. Ainsi, par exemple, dans des fins didactiques, les antonymes lexicaux se divisent parfois en **complets**, **incomplets** et **contextuels**. On considère **complets** les antonymes *possible - impossible*, *normal - anormal*, *malade - sain* ; **incomplets** - les antonymes *petit - colossal*, *pauvreté - opulence*. En tant que contextuels l'auteur considère les cas d'antonymie des sens figurés. Cette classification atteste une interférence de principes. A la première vue elle satisfait au principe sémantique : l'auteur examine le degré d'opposition des antonymes - complet, partiel, mais déjà dans la deuxième souciasse (*petit - colossal*), surtout dans la troisième (*automne - printemps*), on ressent l'implication du principe stylistique, à plus forte raison que l'auteur utilise les catégories stylistiques (sens figuré, signification occasionnelle) pour la définition du troisième type d'antonymes.

Une classification plus élaborée nous retrouvons chez O. Duchacek. Il est à noter que l'auteur délimite d'emblée les antonymes grammaticaux, c'est-à-dire, les antonymes formés à l'aide du préfixe négatif (*encourager - décourager*, *pur - impur*) de ceux lexicaux, c'est à dire qui peuvent être absolus en cas de monosémie selon le savant (*jamais - toujours*, *s'endormir - se réveiller*) ou quand les deux antonymes sont polysémiques - des antonymes partiels (*mot chaste - mot libertin*). "Les unités lexicales respectives ne s'opposent à une autre unité que par une partie de leur contenu sémantique". (Duchacek, 1967 : 46) Duchacek considère absolus les mots monosémiques appartenant à une même catégorie et étant complètement opposés : *devant - derrière*. Comme antonymes idéalement partiels, l'auteur cite ceux qui attestent au moins une signification opposée : *veille - sommeil*, *veille - lendemain*. Les antonymes approximatifs forment une série synonymique opposée à un lexème.

O. Duchacek exclut la possibilité des rapports antonymiques entre les dénominations du micro-système de couleurs - ainsi qu'entre les mots ayant des radicaux communs l'un d'entre eux portant un préfixe négatif : "Il n'y a pas de rapport antonymique entre *disposé-indisposé*". (Duchacek, 1966 : 55)

Les antonymes du type *jour - nuit*, *Nor - Sud* sont qualifiés par O. Duchacek comme impropres. La classification du savant représente un tableau pas trop adéquat de la hiérarchisation des antonymes, car l'auteur est parti du principe (en tant que base) de l'interférence **pleine/complète** des volumes sémantiques de deux mots opposés. Ce sont seulement les antonymes directs, stables, disposés à une distance minimale du zéro neutre qui ont été envisagés par l'auteur. Les lexèmes constitués à l'aide d'un préfixe négatif n'ont même pas de statut antonymique. L'auteur cite quelques exemples comme appui, mais ce sont des exemples non-pertinents, juste des cas où les préfixes négatifs ne changent vraiment pas trop le sens en sens contraire. Ces exemples ressemblent plutôt à des exceptions.

Des principes de départ plus convaincants pour la classification sont présents chez de R. Varsyk. L'auteur polonais ne reconnaît pas le statut antonymique de la négation morphématique.

R. Varsyk propose les principes suivants de la classification des antonymes: a) la précision d'interférence de deux significations opposées - des antonymes absolus et approximatifs; b) le degré d'interférence réciproque de deux significations - des antonymes complets et partiels; c) le nombre de significations antonymiques de deux antonymes; d) la structure morphématique des antonymes - aux mêmes radicaux et aux radicaux différents; e) les types des unités linguistiques opposées-des antonymes-mots, des antonymes-expressions idiomatiques, des antonymes-mots composés. Les premières trois dimensions conviennent au principe sémantique de la classification des antonymes, la quatrième - au signe d'articulation du mot, la cinquième- au signe d'intégrité/non-intégrité graphique du mot. C'est dommage que le savant n'ait fait que nommer ces principes sans essayer de donner une caractéristique plus en détails des types d'antonymes cités. Au contraire à l'opinion de Duchacek, Varsyk justifie stylistiquement l'antonymie des couleurs, opinion à laquelle nous râions également - *le fruit : vert -jaune ; le vin : blanc - rouge ; la bière : blonde - brune ; le thé : vert- noir.* (Varsyk, 1981 : 38)

A part cela, l'auteur de l'article considère autoritairement que parmi les parties de discours - les adjectifs, ainsi que les verbes et les noms possédant un sème de qualification, se caractérisent par une antonymie graduelle poussée. A la base de cette affirmation, Varsyk délimite une série de critères conceptuels selon lesquels on pourrait effectuer une étude à part afin de systématiser les rapports antonymiques en dimension sémantique verticale: a) **la qualité:** *beauté - laideur, bon - mauvais ; b) la quantité:* *majorité -minorité ; c) l'appréciation:* *vérité - mensonge; d) l'état:* *dormir - veiller; e) le changement d'état:* *embellir - enlaidir ; f) le sentiment:* *amour - haine ; g) l'action:* *monter - descendre; h) le changement de l'action:* *s'arrêter - démarrer ; i) les rapports spatiaux:* *entrée - sortie; j) les rapports temporels:* *commencement - fin.*

R. Varsyk complète également les définitions existantes de l'antonymie par la sienne en affirmant que "l'antonymie lexicale est une antonymie des classes d'objets et non pas une antonymie des termes isolés, car en connaissant l'objet nous connaissons la classe à laquelle il appartient" (Varsyk, 1981 : 48). C'est une affirmation importante qui dénote un contexte philosophique très concret. N'ayant pas reconnu le statut antonymique de la négation morphématique, d'un côté, le savant reconnaît quand bien même le lien direct entre l'antonymie de la langue et les contradictions de la réalité objective, en précisant qu'à peu près chaque mot prononcé par nous, renvoie nos connaissances sur cet objet ou phénomène à toute la classe d'objets ou de phénomènes référentiels.

A par les antonymes lexicaux R. Varsyk admet l'existence des antonymes contextuels qui, selon l'opinion du savant, sont conçus comme tels par nous seulement dans un contexte bien déterminé (Varsyk, 1981 : 39), exemples : *café fort - café léger.* Mais l'exemple cité est loin de la représentation adéquate de la véritable antonymie stylistique. Il est à noter, d'ailleurs, cette prudence d'aborder le problème de l'antonymie stylistique dans la littérature scientifique.

Notons que les classifications des antonymes sont effectuées d'habitude d'après le modèle dichotomique ou trichotomique, comme le fait, par exemple, Jacqueline Picoche. Dans son cursus de lexicologie on atteste la triade de sa variante de classification des antonymes :

1) contraires, qui supposent des rapports de réciprocité : *mari-femme ; vendre-acheter ; prêter-emprunter.* Souvent cette opposition peut être neutralisée par un seul mot : les époux, louer ; 2) de complémentarité, supposant l'actualisation binaire de deux notions incompatibles (l'élément intermédiaire manque) : *vivant-mort ; Nord-Sud.* 3) l'antonymie simple ou **A** - *froid* est l'antonyme de **B** - *chaud* avec tous les éléments intermédiaires : *frais, tiède,* etc. (Picoche, 1977 : 100)

Il s'en suit que pour l'auteur les rapports contradictoires ainsi que ceux contraires ne constituent pas la base lexicale pour la création des antonymes. L'antonymie véritable est conçue par J. Picoche seulement dans le cadre de l'opposition graduelle avec la présence obligatoire de toute une gamme d'éléments intermédiaires. Nous ne soutenons pas ce point de vue, suivant plutôt l'interprétation de M. Tuțescu qui met en avant d'une manière persuasive l'approche logique pour la définition de l'antonymie. Le savant considère que l'antonymie se base sur la perception logique de l'incompatibilité définie comme deux formules constituantes dont les formants s'opposent systématiquement. (Tuțescu, 1974 : 115) L'approche logique dans l'étude de l'antonymie est appliquée par les savants C. Kerbrat-Orecchioni, E. Coșeriu, J. Lyons.

Pour ce qui est de la classification des antonymes chez J. Picoche, nous sommes solidaires totalement avec la mise en évidence de la *gradualité* en tant qu'opération déterminante dans l'analyse du champ lexico-sémantique des séries antonymiques. Cette affirmation est d'autant plus acceptable compte tenu de notre définition de l'antonymie au sens large du mot (c'est-à-dire, qu'on accorde le statut d'antonymie à tous les éléments de l'échelle sémantique horizontale).

A part l'aspect logique de l'antonymie, plutôt parallèlement à cet aspect, surgit le principe référentiel, c'est-à-dire, le fait de corapporter les significations antonymiques à la réalité objective. Selon ce principe le savant E. Miller (1979 : 44) a dressé la classification suivante L'auteur divise les antonymes en deux groupes, les significations des antonymes d'un groupe désignent des contradictions absolues existant réellement, les significations des antonymes de l'autre groupe désignent des contradictions existant réellement aussi, mais ayant un caractère relatif. L'auteur attribue au premier groupe deux types d'antonymes : a) les antonymes dont les significations désignent des processus, des qualités existant réellement, par exemple : *élimination - absorption, accélération - ralentissement, affaiblissement - renforcement*, b) les antonymes dont les significations désignent des phénomènes, des événements, des faits, des qualités existant réellement dans la société, exemples : *s'indigner, s'émerveiller, se souvenir - oublier, donner - prendre*.

L'auteur attribue au deuxième groupe: a) les antonymes désignant des phénomènes, faits, processus, événements, qualités entre lesquels s'établissent des rapports d'opposition limités par des contraintes à caractère relatif, cette opposition étant concrète : *pauvre - riche, lointaine - proche, haut - bas*, b) les antonymes caractérisant soit des phénomènes, des processus, des faits, des événements, des choses, dont les différences objectives sont conçues subjectivement par le sujet percevant comme contraires en dépendance des normes établies dans la société vis-à-vis de tel ou tel fait, processus, phénomène, qualité: *jeune - âgé, malheureux - heureux, veinard - malchanceux, beau - laid*.

Une pareille classification est profondément matérialiste, car elle atteste le lien entre la sociologie et la linguistique. Le caractère non-traditionnel de cette classification s'inscrit adéquatement dans l'affirmation que l'antonymie reflète la réalité objective avec toutes ses contradictions et changements dialectiques.

2. La classification des rapports antonymiques au niveau du système selon le principe de supplétivité (morphématique).

Nous allons présenter maintenant notre classification des rapports antonymiques. Le principe-tremplin de notre classification c'est la marque formelle-sémantique de l'antonymie : présence/absence du préfixe négatif (la formation des antonymes au même radical et au radical différent). Les antonymes au même radical ainsi que les antonymes préfixés au radical différent sont définis par nous comme *morphématiques*, pour ce qui est des antonymes non-préfixés au

radical différent, nous avons recouru au terme de Charles Bally *supplétif* (1955 : 365), donc nous proposons de les appeler *supplétifs*.

Nous reconnaissons aussi bien l'antonymie supplétive que celle morphématique avec la mention du degré différent d'opposition pour chacune d'elle. Ainsi, dans le cycle antonymique **le degré d'antonymie est plus grand dans l'opposition supplétive** *intelligence - bêtise*, mais c'est dans le cas où l'on a le choix. Autrement dit, une pareille comparaison est adéquate seulement à l'intérieur d'un cycle antonymique. Pour les paires antonymiques cela est exclu, car la paire antonymique morphématique n'a pas d'alternative : *disponible - indisponible*, *désaffectation - affectation*, *agrafer - désagrafer*, etc.

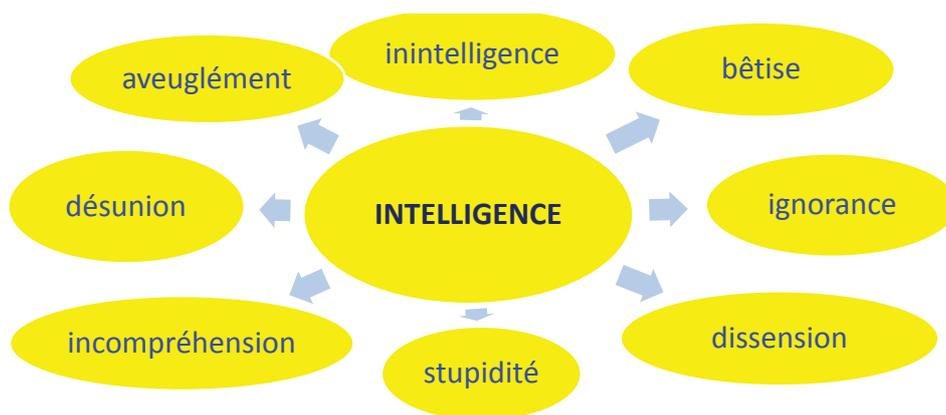


Schéma N 1. Cycle antonymique.

Donc, nous croyons pouvoir affirmer que les rapports antonymiques se matérialisent en **binômes** et **cycles** antonymiques. Les binômes antonymiques à leur tour se divisent en *morphématiques* et *supplétifs*. Les binômes antonymiques morphématiques se divisent en préfixaux et suffixaux. Enfin, les binômes antonymiques préfixaux peuvent être de trois types : *privatifs* (ici : préfixe zéro + radical préfixe négatif + radical ; exemple : *normal - anormal*, *juste - injuste* ; équipollentes (les morphèmes radicaux sont les mêmes, les préfixes sont antonymiques, exemple : *débarquer - embarquer*, *discordant - concordant*) ; mixtes (les préfixes sont synonymiques, les radicaux sont antonymiques et vice versa, exemple : *appauvrir - enrichir*, *empocher - déboursier*). Les binômes antonymiques suffixaux sont constitués d'éléments qui s'opposent comme sujet - objet, guidant - guide, exemple : *donateur - donataire*, *assiégeant - assiégé*. Dans le cadre des cycles antonymiques il n'y a qu'une bifurcation, nous distinguons des *cycles antonymiques supplétifs* et *mixtes*. Les cycles antonymiques mixtes comprennent des oppositions antonymiques supplétives et mixtes. Il est à noter que les segments antonymiques de ces cycles peuvent représenter l'*antonymie homoradicale* ainsi qu'*hétéroradicale*, exemples : *détermination - incertitude*, *clair - inexplicable*, *déchiffrable - inexplicable*, *indignité - honneur*, etc.

Parfois on atteste la présence dans le même cycle de ces deux types de segments : *discret - indiscret*, *indélicat*, *criard*, *voyant*.

Il est important de mentionner le caractère relatif de la structure supplétive du cycle antonymique. Cela s'explique de la manière suivante. Le dictionnaire fixe les antonymes les plus proches, les plus utilisés dans le langage et les textes littéraires. Mais la langue évolue, des mots nouveaux apparaissent, des significations nouvelles sont fixées, et, par la suite, des oppositions antonymiques nouvelles apparaissent, à plus forte raison que l'opération logique la plus simple pour créer une opposition c'est l'adhésion d'un préfixe négatif. L'opposition

A - non-A est fixée d’abord par le langage (à l’aide du préfixe *non* - de plus en plus utilisé, exemples : *non-oppression, non-francophone, non-offensif*, etc. Alors, malgré que nous ayons établi le pourcentage de la répartition des antonymes d’après le dictionnaire le Petit Robert nous pouvons affirmer avec certitude que ces chiffres seront différents dans d’autres sources lexicographiques, même si le décalage statistique sera infime.

Nous avons effectué une analyse lexicométrique d’environ 6000 exemples de binômes antonymiques. Les résultats sont présentés dans le schéma N 2 ci-dessous. Ces données prouvent que l’antonymie suppose même au niveau du système de la langue, non seulement des rapports binaires. Le fait-même de fixer dans l’article du dictionnaire toute une série synonymique qui soit opposée à un lexème dénote l’interprétation du phénomène de l’antonymie au sens large du mot par les lexicographes. Cela motive une fois de plus le caractère adéquat du terme “*cycle antonymique*” qui exclut pratiquement le rôle déterminant d’une opposition antonymique quelconque, d’autant plus qu’une pareille opposition souvent est difficilement déterminable, exemple : *dissipation - attestation, concentration, application, économie, sagesse, discipline ; suspendre - maintenir, dépendre, décrocher, continuer, prolonger*.

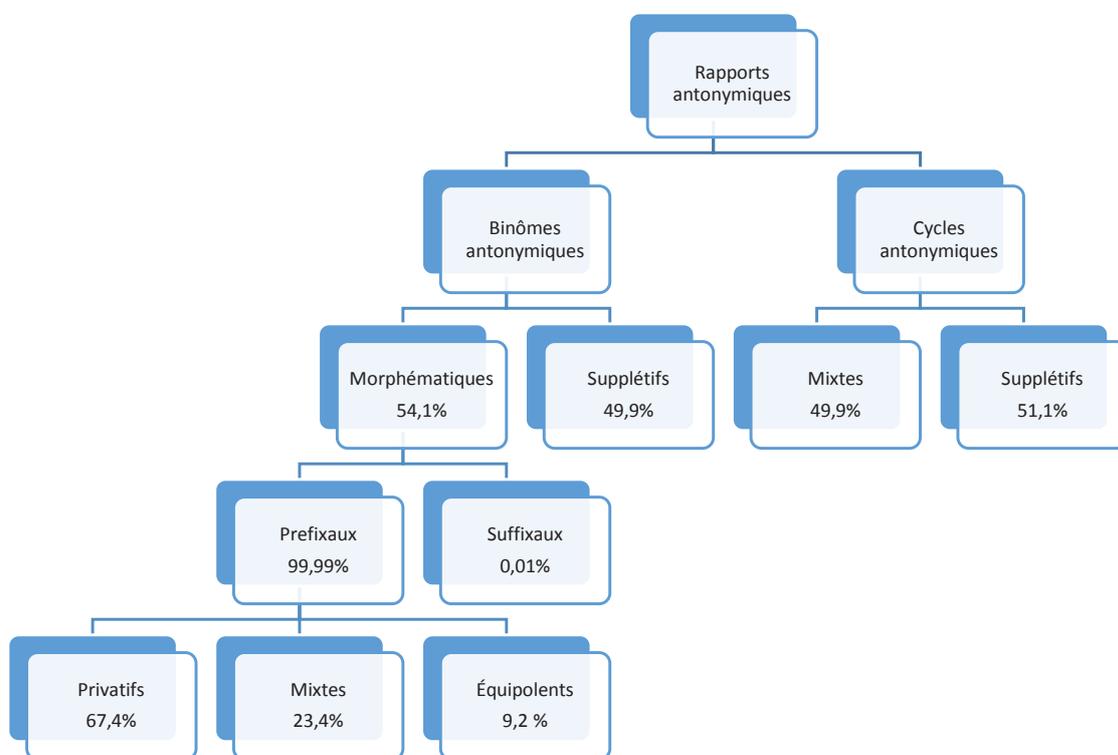


Schéma N 2. Classification des rapports antonymiques – approche lexicographique
(Petit Robert, corpus 6 000 exemples).

Notons une répartition quasi égale des binômes antonymiques morphématiques et supplétifs : 54.1% / 45,9%. Il est facile à supposer qu’une étude de la répartition d’antonymes dans un dictionnaire terminologique attestera d’autres chiffres, toujours en faveur des binômes morphématiques, car les exemples morphématiques fixés par le Petit Robert tiennent de la périphérie du langage - la terminologie, exemples : *extrinsèque -intrinsèque, disjoint - conjoint, disproportion - proportion, colonialisme -anticolonialisme, aérobie - anaérobie*.

3. La classification d'après le principe grammatical (l'appartenance non- appartenance à la même partie de discours).

Selon nous, la délimitation des antonymes d'après ce principe peut se réaliser suivant la différence traditionnelle entre les parties de discours, c'est-à-dire, il faudrait distinguer l'antonymie des adjectifs, des noms, des verbes, des adverbes. L'antonymie dans ce cas est strictement homogène du point de vue de la partie de discours envisagée. Elle doit être conçue comme un rapport sémantique s'établissant premièrement en plan paradigmatique entre les unités du sous-système lexico-sémantique de la langue. Dans la littérature scientifique on atteste raffirmation suivante à titre d'axiome : ce sont les adjectifs qui font preuve d'une capacité maximale d'antonymiser, car justement la qualité, la qualité de l'action, la qualité de la qualité et la caractéristique du phénomène se prêtent à la gradation. (Varsyk, 1981 : 34)

La gradation c'est la possibilité d'exprimer en ascendance/descendance les degrés d'intensité de la qualité. La notion de qualité, son intensité, ainsi que la comparaison, trouve leur expression dans toutes les langues du monde, donc, on pourrait parler de la gradualité du signe qualitatif comme d'une catégorie universelle. Autrement dit, il n'est pas difficile de supposer que le champ de recherche le plus vaste pour l'antonymie c'est la classe des adjectifs. Les verbes les plus "antonymiques", exprimant l'action, contenant également le sème de qualité, peuvent être classifiés d'après le champ sémantique a) la qualité, par exemple : *aimer - détester; estimer - dédaigner* ; h) la direction de l'action : *aller - venir; arriver - partir* ; c) le caractère de l'action : *enrichir - appauvrir; empocher - déboursier* ; d) l'état : *dormir - veiller, travailler - se reposer*.

Très souvent les oppositions antonymiques verbales à l'intérieur du cycle antonymique sont peu nombreuses. Le nombre d'oppositions dépend directement a) du nombre d'oppositions correspondant au cycle antonymique des adjectifs, exemples : *diriger - obéir, suivre, laisser; abandonner* ; b) de l'eurysemie du verbe : *faire - défaire, détruire, abîmer* ; c) du potentiel stylistique du verbe (c'est-à-dire, en quelle mesure il dispose de sens figurés).

Déjà à l'exemple des verbes-antonymes, sans exagérer, on pourrait affirmer que la possibilité de déterminer objectivement le segment antonymique le plus adéquat (qui se caractérise par une articulation simple et une reproduction plus fréquente dans le langage) décroît, à comparer : *partir - arriver* ou *partir - rester* ? *Lever - baisser* ou *lever - laisser* ? Ces exemples diffèrent pour ce qui est des points de corapport de l'action - d'un côté l'action est coraportée à un point immobile, exemples : *partir-rester; lever-laisser*, d'autre côté, l'action est coraportée à l'action contraire, exemples : *partir-arriver; lever - laisser*.

De tels faits nous ont poussés à conclusionner que l'antonymie du signifié est naturelle, c'est-à-dire, elle découle de nos connaissances sur les caractéristiques innées aux objets et phénomènes : *remplir - vider; donner - prendre* ; l'antonymie du signifié est aussi conventionnelle : *partir - rester; partir - arriver; café fort - café léger*. (Varsyk, 1981 : 43)

L'antonymie des noms pareillement à l'antonymie des adjectifs et des verbes, est largement développée à l'intérieur des groupes thématiques "émotions, sentiments". Quelqu'un des philosophes a dit que les sentiments psychiques et l'état d'âme des hommes, la richesse de leur imagination, et par la suite les moyens d'expressions, constituent le patrimoine du peuple. C'est avec les traditions, l'idiomatique du peuple que l'on associe à la notion de "classification thématique du lexique". Par exemple, en français : *père, fils, mère, fille, un enfant, une enfant, grand-mère, grand-père, petit-fils, petite-fille, neveu, nièce* ; en roumain: *tată, fiu, mamă, fiică, copil, copilă, bunică, bunel, nepot, nepoată, soră, frate* etc.

4. Le principe stylistique de classification des antonymes.

Les facteurs déterminant la couleur stylistique peuvent être observés en deux directions : 1) sous l'aspect de l'affectivité stylistique des lexèmes opposés ; 2) sous l'aspect de la diversité des styles, (con)textes dans lesquels fonctionnent les antonymes.

Ainsi pourrait-on distinguer selon le deuxième principe des antonymes livresques (terminologiques, scientifiques, idiomatiques, littéraires-artistiques) et des antonymes langagiers. Evidemment, cette délimitation est relative, car il n'y a pas de garant sûr pour affirmer que les antonymes *possible - impossible, juste - injuste, constan-variable, converger - diverger, pur - impur, augmenter - diminuer, devant - derrière, haut-bas, gros - fin* ne peuvent être à la fois livresques terminologiques et livresques scientifiques, et livresques littéraires-artistiques ou bien langagiers.

Pour ce qui est du premier signe selon lequel est possible la bifurcation dans la classification suivant le degré de couleur stylistique, il est plutôt applicable dans le cadre du style littéraire où l'on met l'accent sur la vision du monde individuel de l'auteur. L'affectivité stylistique des unités lexicales s'appuie sur le choix des éléments de communication de la langue littéraire. Ce critère de sélection stylistique peut agir dans la langue grâce aux capacités sémantiques "latentes" du mot (Munteanu. 1968 : 608). Le choix suppose une liberté relative de formulation des paires antonymiques, surtout quand les dernières sont actualisées dans le (con)texte. Voilà pourquoi les lexèmes à significations opposées ne fonctionnent pas toujours dans le texte selon le système lexicographique français.

Examinons maintenant les types d'antonymes stylistiques. Dans le cas où l'un des éléments opposés est stylistiquement neutre, et l'autre (les autres) sont stylistiquement marqués, les antonymes peuvent être nommés stylistiquement disproportionnés. Quand les deux éléments opposés sont stylistiquement marqués, les antonymes peuvent être nommés stylistiquement proportionnels. La disproportion stylistique est sensible dans les cas suivants : 1) dans le cycle antonymique où le noyau est stylistiquement neutre ; 2) dans la série antonymique où au moins un des éléments opposés est stylistiquement neutre, exemple : *Quelques-unes sont redevenues chez elle des animaux sains, gais, robustes, mais d'autres gardaient à jamais l'estomac détraqué, animaux sains, gais, robustes, mais d'autres gardaient à jamais l'estomac détraqué, la peau darteuse, une hystérie indélébile. (Colette : 166) La notion de vie privée n'existe plus, nous vivons dans une cage de verre, observés, analysés, disséqués avec une minutie implacable. (Merle : 177)*

Ces deux exemples correspondent à tous les deux cas de disproportion stylistique. Les adjectifs *sain, gai, robuste* forment une série synonymique qui suppose, d'après l'article du dictionnaire, une série synonymique-antonymique à la première *malade, triste, chétif*, mais l'auteur propose la variante stylistiquement marquée : *l'estomac détraqué, la peau darteuse, une hystérie indélébile*.

Les antonymes stylistiquement proportionnels sont extrêmement expressifs. Aussi bien théoriquement que pratiquement ils sont quasi irréproductibles. Par exemple : *Bruder; - dit-il, c'est une merveille, dispensez-moi de descendre dans la cabine d'un voilier, c'est toujours sec et triste, des couchettes si étroites, qu'elles excluent l'idée de faire l'amour, je trouve ça déprimant, mais c'est une merveille, - reprit-il. (Merle : 408)*

Il serait judicieux de délimiter le chaînon transitoire existant entre les antonymes stylistiquement disproportionnés et proportionnels, ce sont les antonymes *diffus*, c'est-à-dire, dans la série antonymique des deux côtés de la construction sont présents deux éléments

opposés auxquels collent (par virgule ou juxtaposition) les lexèmes stylistiquement marqués. Ce type de répartition des antonymes est le plus répandu. Les éléments neutres de l'opposition peuvent être nommés dans ce cas *avatars* de l'opposition antonymique. Il est important de noter que la présence de tels *avatars* (suggestifs) ne diminue guère le degré d'opposition, exemple : *La grêle voix de la vérité est vite étouffée par les grands orgues du mensonge et de la confusion.* (Merle : 383)

CONCLUSIONS

1. Pour la classification des antonymes il est nécessaire de définir nettement les principes et les critères selon lesquels cette classification sera dressée. En qualité de principe de base nous délimitons le signe d'articulation du mot et les principes : lexico-sémantique, grammatical (appartenance à une partie de discours) et stylistique.

a) Selon le principe lexico-sémantique il faut distinguer des antonymes stables (ils épuisent complètement leurs volumes sémantiques et sont disposés symétriquement sur l'échelle sémantique horizontale) et des antonymes mobiles (ils se caractérisent par une interférence partielle des volumes sémantiques et sont disposés à des distances différentes du zéro conventionnel sur l'échelle sémantique horizontale).

b) L'antonyme-négation doit occuper une place à pleins droits sur l'échelle sémantique étant donné son statut antonymique. En utilisant la notion du zéro conventionnel, nous ne violons pas la symétrie de la disposition des éléments de la série antonymique sur l'échelle sémantique.

c) Les classifications traditionnelles des antonymes se limitaient dans la plupart des cas au principe sémantique. Mais il existe des classifications originales se basant sur le principe de la référence objective, le principe de l'analyse sémique des unités lexicales, le principe de la structuration thématique du lexique qui confirment une fois de plus le support objectif du phénomène d'antonymie linguistique.

2. Selon nous, les rapports antonymiques de la langue se matérialisent en binômes et cycles antonymiques. Les binômes antonymiques se divisent en morphématiques et supplétifs. Les binômes morphématiques - en suffixaux et préfixaux. Les cycles antonymiques se divisent en supplétifs et mixtes. La répartition de tous les types d'oppositions antonymiques dans le dictionnaire Petit Robert est très variée. On remarque une prépondérance des binômes antonymiques morphématiques préfixaux face aux supplétifs (54% / 46%) et face aux suffixales (99,99% / 0,01).

3. Le principe grammatical de la classification des antonymes permet de dévoiler les particularités des antonymes-noms, antonymes-adjectifs, antonymes-adverbes, selon lesquelles on pourrait établir quelques hiérarchisations à caractère subordinatif. Par exemple, le trait pertinent des adjectifs c'est la gradation (sémique et intensive) ; des verbes - la structuration thématique des actions exprimées.

4. Le principe stylistique est une catégorie limitrophe de la lexicologie d'antonymie du système de la langue et de la stylistique (l'antithèse). Selon ce principe il faut délimiter des antonymes stylistiquement proportionnels et disproportionnés. La notion de disproportion stylistique permet d'établir le degré de variation de la couleur stylistique des unités lexicales opposées en retenant la recherche dans les limites du sous-système lexical du système unique de la langue.

Sources bibliographiques :

- BALLY, Charles (1951), *Traité de stylistique française*, Paris : Librairie C. Klincksieck.
- COSERIU, Eugen (1978), *Gramatica, semantica, universales*, Madrid: éd. Gredos.
- DRUȚĂ, Gheorghe (1990), *Bazele metodologice de cercetare a antonimelor*. In: Revistă de lingvistică și știință literară. Chișinău.
- DUCKACEK, Otto (1967), *Précis de sémantique française*, Bmo : Universita J. E. Purkyně.
- DUCKACEK, Otto (1966), *Sur quelques problèmes de l'antonymie*. In : Cahiers de Lexicologie, Paris.
- GUILBERT, Louis (1964), *Les antonymes*. In : Cahiers de Lexicologie, Nr.4, Paris.
- KERBRAT-ORECCIONI, Catherine (1979), *De la sémantique lexicale à la sémantique de l'énonciation*, Lille : Université de Lille.
- LYONS, John (1970), *Linguistique générale*, Paris : Langue et langage Larousse.
- MERLE, Robert (1987), *Un animal doué de raison*, Paris : Gallimard.
- МИЛЛЕР, Евгений Николаевич (1979), *Отражение в антонимии неязыковых явлений*. In: Вопросы языкознания, No.2, Москва.
- MUNTEANU, Ștefan (1965), *Expressivitate și contexte*. In: Omagiu lui A.Rossetti la 70 de ani, Bucuresti: ed.Academică.
- Petit Robert Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (1981), Paris : Le Robert.
- PEYTARD, Jean (1975), *Recherches sur la préfixation en français contemporain, tome II*, Lille : Université de Lille.
- PICOCHÉ, Jacqueline (1987), *Précis de lexicologie française*, Paris : Nathan.
- REY, Alain (1969), *Remarques sémantiques*. In : Langue française, Nr.4, Paris.
- TUȚESCU, Mariana (1974), *Précis de sémantique française*, București : Editura Didactică și Pedagogică.
- VARSYK, Richard (1981), *Antonymie - négation ou opposition ?* In : La linguistique, v. 17. – Paris.